

Association Sportive Automobile de Franche-Comté



Association loi 1901 n°W901000978



6^{ème} Rallye Régional de Franche-Comté VHC PEA

21 / 22 Mars 2025



Règlement Particulier



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Les articles non repris dans ce règlement sont en tout point identiques au 43^{ème} Rallye régional de Franche-Comté PEA et aux règles spécifiques FFSA des rallyes VHC.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du Sport Automobile Bourgogne / Franche-Comté et par la FFSA :

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 4-15
du 05-12-2024

En date du sous le N°.....
Et a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°

PROGRAMME – HORAIRES

Identique au 43^{ème} rallye de Franche-Comté

ARTICLE 1P - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile FRANCHE-COMTE organise en qualité d'organisateur Administratif et Technique, le 6^{ème} Rallye Régional VHC de Franche Comté le 21/22 Mars 2025 dénommé :

6^{ème} Rallye Régional VHC de Franche-Comté PEA

Comité d'organisation : Identique au 43^{ème} rallye de Franche-Comté

Organisateur technique : Identique au 43^{ème} rallye de Franche-Comté

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment les prescriptions générales éditées par la FFSA.

1.1P - OFFICIELS

Identique au 43^{ème} rallye de Franche-Comté

1.2P - ELIGIBILITE

Le Rallye Régional VHC de Franche Comté compte pour :

- les Challenges VHC du Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2025
- le Challenge ASA Franche-Comté 2025

1.3P - VERIFICATIONS

Identique au 43^{ème} rallye de Franche-Comté

Le Passeport Technique Historique FIA International (PTH) ou le Passeport Technique Historique FFSA National (PTHN) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC, J2 compris (sauf groupe Rallye Classic de Compétition).

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard des rallyes F.F.S.A. 2025

ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1.4P Toute personne qui désire participer au 6^{ème} Rallye Régional VHC PEA de Franche-Comté doit adresser à :

ASA Franche Comté
1, Place Raymond Forni
90100 DELLE
Tél : 07 88 08 92 32

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 10 MARS 2025** (cachet de la poste faisant foi).

3.1.1.9P Le nombre d'engagés est limité à **160** voitures maximum (**15 VHC – 130 Modernes – 15 VHRS**).

3.1.1.10P

Les droits d'engagement sont fixés :

- | | |
|---|--|
| - avec la publicité facultative des organisateurs : | 270 € + 5€ pour le challenge commissaires (275€) |
| - sans la publicité facultative des organisateurs : | 540 € + 5€ pour le challenge commissaires (545€) |
| - équipage membre de l'ASA Franche-Comté : | 230 € + 5€ pour le challenge commissaires (235€) |
| - un seul membre de l'équipage de l'ASA FC : | 250 € + 5€ pour le challenge commissaires (255€) |

Les montants d'engagement ont été majorés de **5€** afin de financer le challenge des commissaires de la Ligue Bourgogne / Franche-Comté.

3.1.1.11P **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

3.3P - ORDRE DE DEPART

VHC - MODERNES - VHRS.

ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P Voitures autorisées
Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC 2025

4.3P - ASSISTANCE

Identique au 43^{ème} rallye de Franche-Comté

L'assistance ne sera autorisée que sur le parc d'assistance à :

(VHC + VHRS : Halle des 5 Fontaines)

ARTICLE 5P - IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P - IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2025

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P Le 6^{ème} Rallye Régional de Franche-Comté PEA représente un parcours de 142,5 km.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.600 km**.
Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 :	LE MONT NOVEL	7.5 Km
ES 2-4-6 :	LE GRENIER	5.7 Km

6.2P - RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A 2025.

6.2.1 P Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **trois au maximum (3)** et des contrôles seront effectués par les organisateurs.

ARTICLE 7P - DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. 2025

ARTICLE 8P - RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A. 2025

ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

A l'issue du rallye il sera établi :

- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- Un classement général pour les périodes E à I
- Un classement général pour les périodes J
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

ARTICLE 10P - PRIX

La remise des prix se déroulera **Samedi 22 Mars 2024. (Au podium d'arrivée)**

Chaque équipage ayant terminé l'épreuve recevra un trophée.